3.7

Avis d'audiences

3.7 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mai 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Qi Hong Zhang 172330	(CD00-0937)	Sylvain Généreux, président Daniel Bissonnette Stéphane Côté, A.V.C.	6 mai 2013 à 9h30 7 mai 2013 à 9h30 8 mai 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	Audition sur culpabilité
Paul-André Bélisle 102214	(CD00-0965)	François Folot, président Claude Trudel, A.V.A. Gisèle Balthazard, A.V.A.	8 mai 2013 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Recommandation inappropriée en assurances Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	Audition sur requête
Denis Lemire 121218	(CD00-0955)	Janine Kean, président Pierre Masson, A.V.A. François Laporte	8 mai 2013 à 9h30 9 mai 2013 à 9h30	Musée québécois de culture populaire 200, rue Laviolette Trois-Rivières (Québec) G9A 6L5	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.	Audition sur culpabilité
Paul Espinoza 173895	(CD00-0968)	François Folot, président Gabriel Carrière Denis Marcil	13 mai 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à une institution	Audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mai 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					financière	
Robert Bourdeau 104693	(CD00-0887)	Janine Kean, président Richard Charette Antonio Tiberio	14 mai 2013 à 9h30 15 mai 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	Audition sur culpabilité
Elizabeth Turcotte 146229	(CD00-0916)	François Folot, président Benoît Guilbault Philippe Bouchard	17 mai 2013 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Effectuer une opération sans l'autorisation du client.	Audition sur culpailité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) MAI 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) MAI 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Yvon Paquet, expert en sinistre Certificat n° 136987	2012-04-03 (E)	Me Patrick de Niverville, président Mme Colette Parent, membre Mme Louise Beauregard, membre	8 mai 2013 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	3 chefs pour avoir négligé les devoirs professionnels reliés à l'exercice de ses activités (article 10 du Code de déontologie des experts en sinistre); 1 chef pour avoir fait défaut d'agir promptement, honnêtement et équitablement dans la prestation de ses services professionnels dans le cadre des mandats confiés (article 27 du Code de déontologie des experts en sinistre); 1 chef pour avoir fait défaut de fournir à l'assuré les explications nécessaires à la compréhension du règlement du sinistre et des services qu'il lui rend (article 21 du Code de déontologie des experts en sinistre).	Suite audition de la plainte
Jacques Lévesque, expert en sinistre Certificat n° 121711	2011-09-04(E)	Me Patrick de Niverville, président M. Claude Gingras, membre M. Gilles Fortin, membre	23 mai 2013 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	2 chefs pour avoir exercé ses activités de façon malhonnête ou négligente (article 58(1) du Code de déontologie des experts en sinistre); 1 chef pour avoir fait défaut d'agir promptement, honnêtement et équitablement dans la prestation de ses services professionnels dans le cadre des mandats confiés (article 27 du Code de déontologie des experts	Audition sur sanction

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) MAI 2013

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					en sinistre).	
Israël Argandar, inactif et sans mode d'exercice comme agent en assurance de dommages Certificat n° 183500	2012-12-09(A)	Me Patrick de Niverville, président Mme Danielle Charbonneau membre Mme Diane Martz, membre	29 et 30 mai 2013 (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	1 chef pour s'être approprié ou avoir utilisé pour ses fins personnelles de l'argent confié dans l'exercice de son mandat (articles 9, 37(1) et 37(8) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages); 1 chef pour avoir participé à la confection ou à la conservation d'une preuve ou d'un document le sachant faux (articles 9, 37(1) et 37(9) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages).	Audition de la plainte